



## Hongrie : fortes mobilisations dans l'éducation

Extraits d'un article du prochain bulletin international de la fédération des syndicats Sud éducation :

Le 1<sup>er</sup> janvier 2013, le gouvernement adoptait une loi refondant le système éducatif hongrois dans son ensemble, qui va dans le sens d'une centralisation accrue et s'accompagne de diverses dispositions néfastes. Les enseignant-es ont quatre principaux griefs : d'une part, l'augmentation de plus de 15% du temps de travail ; deuxièmement, le nouveau système n'a pas permis d'enrayer la chute des résultats du système éducatif ; troisièmement, les moyens des établissements ne sont pas suffisants pour couvrir les besoins au quotidien ; quatrièmement, les personnels ne sont jamais consultés ni écoutés. Mais c'est la nouvelle organisation qui concentre les griefs : une gestion déficitaire et une allocation pour le moins hasardeuse et arbitraire des moyens par l'organisme central : « Ni quand il faut, ni là où il faut, ni autant qu'il faut ». La mobilisation est latente depuis 2013, mais c'est des établissements qu'est véritablement venue l'impulsion décisive ; les personnels mobilisés se sont organisés dans un mouvement qu'ils ont appelé « *Tanítané* » (« J'enseignerais », au conditionnel). **Dans un cadre unitaire avec les syndicats, cela a débouché sur plusieurs manifestations d'ampleur** : 60 à 65 000 manifestant-es le 13 février, de nouveau autant le 15 mars, 30 à 40 000 le 11 juin. A cela s'ajoute **deux actions de grève** - très difficiles à réaliser en Hongrie du fait d'un droit de grève fantomatique - de deux heures le 21 mars et d'une journée entière le 28 mars, ainsi qu'**une journée « école déserte »** organisée par les parents, qui a touché 80 à 90% des enfants !

## Myanmar : liberté pour les syndicalistes ouvriers et étudiants !



*15 ouvriers et syndicalistes étudiants sont détenus au Myanmar et ont été inculpés de diverses infractions pénales pour avoir manifesté pacifiquement en faveur de meilleures conditions de travail. Prisonniers d'opinion, ils doivent être libérés immédiatement et sans condition.*

Le 18 mai, la police de la municipalité de Talkton, près de la capitale du Myanmar, Naypydaw, a arrêté plus de 70 ouvriers de l'industrie de bois et membres de la Fédération des syndicats étudiants de Birmanie (ABFSU). Ceux-ci **manifestaient pacifiquement contre le licenciement d'ouvriers de l'usine Myanmar Veneer Plywood Private Ltd** qui résultait du fait qu'ils ont réclamé le paiement des heures supplémentaires et une amélioration des conditions de travail. Ils sont inculpés de diverses infractions au Code pénal : « prendre part à un rassemblement illégal » (article 143), « rejoindre ou continuer un rassemblement illégal après que celui-ci a reçu l'ordre de se disperser » (art.145), « participer à une émeute » (art. 147) et « provocation des troubles » art. 505-b). Ils encourent chacun six ans et demi de prison pour ces faits. Ces manifestants pacifiques sont incarcérés à la prison de Yamethin. Plusieurs se sont plaints de mauvaises conditions d'hygiène et de l'absence de soins médicaux. Amnesty international a lancé une action urgente que nous avons relayée.

[www.amnesty.org/fr/documents/asa16/4476/2016/fr/](http://www.amnesty.org/fr/documents/asa16/4476/2016/fr/)

## Egypte : solidarité avec les ouvriers des chantiers navals

26 ouvriers de la Compagnie des chantiers navals d'Alexandrie sont actuellement détenus dans l'attente de leur jugement par la justice militaire, sous les **chefs d'inculpation de s'être abstenus de travailler et d'avoir incité à la grève**. L'instruction de ce procès ne présente pas les mêmes garanties présentées par les procès civils en Egypte. Pourtant, ces ouvriers détenus depuis le 24 mai dernier n'ont commis aucun délit militaire. Les faits qui ont motivé leur détention sont liés à leur protestation pacifique et à la grève qu'ils ont enclenchée pour revendiquer la hausse des salaires, l'évolution des techniques de production ainsi que l'augmentation de la production, des embauches et des mesures de prévention et de protection des risques professionnels et notamment des brûlures. La Compagnie des chantiers navals d'Alexandrie ne peut être considérée comme un établissement militaire et ses salariés ne sont pas des militaires mais bien des civils qui travaillent dans l'entreprise depuis les années où elle faisait partie des entreprises du secteur public civil. Ces travailleurs sont donc bien soumis au Code du travail civil. Cependant une évolution récente a modifié la propriété de l'entreprise, celle-ci devenant la propriété de l'Organisme des industries et des services maritimes qui dépend de l'armée. Le site a été intégré à une zone militaire, tous les faits s'y déroulant devenant de la compétence des tribunaux militaires, selon la loi militaire. Le jugement militaire de ces travailleurs est une violation claire et nette des traités internationaux qui garantissent le droit des travailleurs à la protestation pacifique, à la liberté d'expression et au droit à la négociation collective visant à satisfaire leurs revendications légitimes d'un salaire juste et de conditions de travail convenables. Les signataires de cette pétition [*soutenue par l'Union syndicale Solidaires*] :

- demandent **l'arrêt du jugement militaire des travailleurs** (par des tribunaux civils au cas où des infractions l'exigeraient) ;
- demandent la **satisfaction des revendications légitimes d'amélioration des conditions de travail** qui ont motivé l'action ;
- soutiennent les revendications portant sur la réouverture de l'établissement et son redémarrage, la direction de la compagnie ayant fermé l'entreprise en violation de la loi, ce qui a eu pour conséquence de « renvoyer à la maison » près de 1500 salariés de l'entreprise avec un revenu minimum dans l'attente du sort de l'entreprise ;
- avertissent que la poursuite des mesures arbitraires à l'encontre des travailleurs et notamment des travailleurs civils travaillant dans les chantiers gérés par l'armée est la porte ouverte à la militarisation des rapports de travail et à la recrudescence du travail obligatoire ;
- appellent les autorités à **libérer immédiatement les travailleurs inculpés** et à **l'arrêt du jugement des travailleurs et des civils par des cours martiales**.

## Maroc : Wafa Charaf est enfin libre !

Le mois dernier, Wafa Charaf, dont nous avons parlé dans plusieurs de nos bulletins internationaux, a été libérée, après 2 ans de prison. **Solidarité avec tous les prisonniers toutes les prisonnières politiques !**

## Palestine : solidaires pour un château d'eau pour Khuza'a

*Solidaires soutient ce projet initié par l'Union Juive Française pour la Paix "pour cultiver à Khuza'a, construisons ensemble le château d'eau d'Abu Jamal". Le contenu détaillé est sur le site Solidaires (et celui de l'UJFP). Nous avons versé 2 000 euros. C'est une des multiples formes de soutien au peuple palestinien dont nous sommes partie-prenante, telle aussi, par exemple la campagne Boycott-Désinvestissement-Sanctions.*

**Gaza est sous strict blocus militaire depuis plus de 10 ans**, par décision politique d'un État membre de l'ONU. Un million-neuf-cent mille personnes y sont enfermées. A peine interrompue par les vagues de bombardements meurtriers (grossièrement tous les deux ans), un peu d'aide institutionnelle parvient à ce morceau d'humanité concentrée entre barbelés et miradors modernes sur terre et navires de guerre sur mer : une agence spécialisée de l'ONU distribue de façon routinière une aide en nature, parcimonieuse, à ceux qu'elle a enregistrés, depuis plusieurs générations, comme réfugiés ; l'ensemble des agences onusiennes, un certain nombre de consulats, observent et publient des rapports. Les destructions, l'essence absente, l'électricité rare, le peu d'eau disponible menacée par l'envahissement imminent de la nappe phréatique, sont documentés. L'horreur continue.



**La société gazaouie résiste, c'est à dire survit.** Elle continue à faire jouer toutes ses ressources matérielles et humaines : étudier, enseigner, soigner, réparer, (re)construire, transformer, communiquer, commercer, pêcher, cultiver. Enfermée, marché captif au sens le plus brutal du terme, mais défendant bec et ongles jusqu'aux plus fragiles zones d'indépendance. Dans cette lutte, la terre est un enjeu essentiel. Les villages amputés cultivent, sous les balles s'il le faut, ce qui leur reste de terrains. Dans le tissu semi-urbain se nichent les vergers, sur les terres ouvertes jouxtant les grilles de la cage, les paysans ont installé des maraichages, aussi loin que possible, puis des céréales, qui demandent peu de présence et exposent donc moins les cultivateurs aux tirs - sauf aux périodes cruciales des semailles et des récoltes. **Le village de Khuza'a au sud-est de la bande de Gaza est un exemple de cette lutte des paysans pour la mise en valeur de la terre.** Depuis de nombreuses années, en lien avec les solidaires internationaux, ils regagnent mètre par mètre les terres interdites de la zone tampon. Ils remettent encore en culture les champs défoncés par les tanks pendant l'été 2014. Familles de cultivateurs, associations, municipalité, militants politiques, chefs traditionnels (*mokhtars*), tous sont arcbutés dans le refus des friches et de l'assistanat [...]

[www.solidaires.org/Urgence-Gaza-le-chateau-d-eau-d-Abu-Jamal](http://www.solidaires.org/Urgence-Gaza-le-chateau-d-eau-d-Abu-Jamal) <http://www.ujfp.org> [www.bdsfrance.org/](http://www.bdsfrance.org/)

## Inde : grève nationale interprofessionnelle le 2 septembre

Comme en 2015 à la même date, une dizaine d'organisations syndicales indiennes appelle à une **grève dans tout le pays, le 2 septembre**. L'an passé, ils et elles étaient 150 millions de grévistes. Les confédérations et fédérations syndicales indiennes défendent une plateforme revendicative commune ; elles dénoncent la politique antipopulaire du gouvernement. Salaires, chômage, destruction des services publics et protection sociale sont parmi les thèmes mis en avant. **La grève vise aussi un projet de « simplification du droit du travail »** concocté pour servir encore plus les intérêts patronaux.



## Pays basque, Corse : respect du droit de choisir ses syndicats !

*En plein conflit social à propos de la loi Travail, CGT et FO se sont alliées à la CFDT et la CFTC. Ensemble, les 4 confédérations ont recours au tribunal pour interdire au Sindacatu di i Travagliadori Corsi (STC) de se présenter aux élections dans les Très Petites Entreprises. La CGT, seule, a remis ça contre la candidature de l'Union syndicale basque Langile Abertzaleen Batzordeak (LAB). Sollicitée, l'Union syndicale Solidaires, a refusé de s'associer à une telle entreprise.*

*Aux élections prud'homales, aux élections professionnelles, aux élections TPE, le STC est la première force syndicale en Corse. Au Pays basque nord, LAB était la deuxième organisation syndicale lors des élections TPE de 2012, la troisième lors des élections prud'homales de 2008 (au sud, dans l'Etat espagnol, LAB représente environ 20% lors des élections professionnelles).*

**Le pluralisme dérange** : CGT, FO, CFDT et CFTC ont recours aux tribunaux pour tenter d'interdire à certains syndicats de se présenter aux mêmes élections qu'elles. Etrange conception du pluralisme ! **La démocratie remise en cause** : que des organisations syndicales contestent les orientations d'autres collectifs syndicaux, c'est bien normal ; mais ceci doit se faire politiquement, par les débats et les pratiques syndicales. Là, il s'agit d'interdire à des milliers de travailleurs et de travailleuses de voter pour le syndicat de leur choix.

**Le droit à l'autodétermination des peuples est dénoncé.** Dans sa requête contre LAB, la CGT écrit : « *sa revendication de la reconnaissance du peuple basque et de son droit à l'autodétermination, révèlent un objet et un projet incompatibles avec les principes essentiels de la République* ». C'est la négation du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, et même de leur droit à seulement le revendiquer !

**Le syndicalisme devrait renoncer à tout changement de société.** La CGT revendique le fait que « *l'action des syndicats doit comporter des objectifs professionnels et ne peut poursuivre des objectifs essentiellement politiques* ». La Charte d'Amiens est même mise à contribution pour appuyer cette exigence d'un syndicalisme qui ne fait pas de politique ! Elle en est pourtant l'exact opposé, puisqu'elle affirme la « double besogne » du syndicalisme : défense des revendications immédiates et transformation sociale passant par la fin du système capitaliste. Que la CFDT ou la CFTC revendique un syndicalisme dit « apolitique » (c'est-à-dire acceptant le capitalisme comme seul système politique et économique possible) est normal ; comment la CGT peut-elle s'abaisser à cela ? C'est une insulte aux combats menés par des centaines de milliers de militants et militantes depuis des générations. **Une très dangereuse utilisation des « valeurs républicaines »** : parce qu'ils contestent certaines décisions ou l'organisation de la société, l'objet du STC et de LAB serait « *contraire aux valeurs républicaines* ». Ainsi, dans une parfaite similitude, à la virgule près, CGT, FO, CFDT et CFTC affirment « *saisir le tribunal afin d'obtenir l'annulation de la candidature du STC aux motifs qu'elles considèrent que l'objet de ce syndicat est politique et contraire aux valeurs républicaines* » Mais que diront CGT et FO quand d'autres reprendront leur argumentation pour leur dénier les droits d'une organisation syndicale au motif, par exemple, que s'opposer à une loi votée serait « *politique* » et « *contraire aux valeurs républicaines* » ?

**Contester les méga-Régions serait illégal !** Un des arguments utilisés contre le STC est qu'il se présente sur l'ensemble du territoire et non sur la seule Région Corse ... Mais cela n'empêche nullement la CGT d'aller au tribunal contre LAB qui ne se présente que sur la Région qui englobe le Pays basque ! Mais il y a pire encore : la CGT demande au tribunal d'interdire la candidature du syndicat basque parce que celui-ci « *se présente à des élections au niveau régional, tout en dénigrant le principe même de ces élections* », LAB ayant fait part de son désaccord avec le contour des Régions mises en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier. Faut-il interdire d'élections TPE toutes les organisations syndicales qui ont combattu ou dénoncé ces mégas-Régions ?

**La solidarité syndicale contre la répression : une faute ?** Dans les pièces à charge, la CGT mentionne un communiqué de LAB qui dénonce l'emprisonnement par l'Etat espagnol de son ex-secrétaire général, Rafael Diez ! De même, sont cités des extraits de la Plate-forme des Syndicats des Nations Sans Etat (dont STC et LAB font partie, comme l'UGTG de Guadeloupe, l'USTKE de Kanaky, l'UTG de Guyane, l'UGTM de Martinique, l'Intersindical CSC des Pays catalans, etc.). A charge aussi une déclaration de ce collectif d'organisations syndicales soutenant le processus de paix au Pays basque et notamment « *la déclaration d'Aiete de 2011* » ... signée aussi par CGT et CFDT (et bien d'autres) !

**Hypocrisie générale !** CGT, FO, CFDT et CFTC accusent le STC de « *porter atteinte à l'indépendance des conseillers prud'homaux* » parce que statutairement ceux-ci « *sont tenus d'assister aux réunions de l'Union Locale... et prévoir la tenue de réunions régulières avec les permanents plus particulièrement chargés du suivi et du traitement des dossiers prud'homaux* ». Il est consternant, de voir ainsi des confédérations syndicales dénoncer le fait qu'un syndicat organise le lien entre ses mandaté-es et l'organisation ! Qui plus est, comme si elles-mêmes ne le faisaient pas !

**Le misérable et dangereux argument du Front National.** Pour appuyer leurs demandes de censure envers le STC et LAB, les 4 confédérations mettent en avant des jugements antérieurs contre de pseudo-syndicats Front National. Les statuts de LAB indiquent que cette organisation « *a pour but de regrouper sans distinction d'opinion politique, philosophique, religieuse ou d'origine ethnique tous les syndicats qui veulent mener une lutte résolue contre toutes formes d'exploitation des travailleurs du public comme du privé, avec ou sans emploi* ». Quant au STC, il « *a pour but de regrouper sans distinction d'opinions politique, philosophique et religieuse ou d'origine ethnique, les salariés, les fonctionnaires, et autres personnels, qui veulent mener une lutte résolue contre les différentes formes d'exploitation, privées ou d'Etat, liées à la domination de type colonial subie par la Corse et au mode de production capitaliste. Le S.T.C. a pour mission la défense de tous ceux qui vivent de leur travail contre un salaire, un traitement, sans exploiter autrui, quelle que soit la fonction qu'ils occupent. Leur place dans la production déterminant une situation concrète caractérisée par un ensemble d'intérêts moraux, matériels, économiques et professionnels irréductibles à ceux du patronat, le S.T.C. affirme sa vocation à défendre exclusivement leur intérêt : en ce sens il est un Syndicat de classe* ». Quel rapport avec le Front National ? Nous connaissons bien cette méthode : les mêmes l'ont utilisée des centaines de fois contre des syndicats Solidaires, notamment entre 1996 et 2008 pour tenter de leur interdire d'exister !

Dans toutes nos organisations syndicales, il est nécessaire de mener le débat sur la réalité du caractère colonial de l'Etat français. Les appréciations peuvent être différentes ; pour celles et ceux qui pensent qu'il existe et doit être combattu, les réponses peuvent être diverses. En aucun cas, elles ne justifient le recours aux tribunaux pour s'attaquer aux droits de certains syndicats. Mais le problème posé par ces recours CGT, FO, CFDT et CFTC est encore plus grave : Par l'argumentation développée, ils contribuent à renforcer l'arsenal antisyndical à disposition du patronat et du gouvernement. L'Union syndicale Solidaires souhaite que la Cour de cassation annule l'interdiction faite au STC et à LAB de se présenter aux élections TPE. **L'Union syndicale Solidaires continuera à travailler avec le STC et LAB**, dans le respect des positions de chacune de nos organisations, pour défendre les revendications des travailleurs et travailleuses dès aujourd'hui tout en construisant les conditions d'une rupture avec le système capitaliste, pour le respect du droit de tous les peuples à choisir leur avenir et contre toutes les discriminations.